



# CHARTRE EQUISFAIR

## 1. Objet du cluster

La création du cluster « EquisFair» (ci-après dénommé « le cluster ») s'inscrit dans le cadre de la législation wallonne relative au soutien et au développement des réseaux d'entreprises ou clusters (Décret du 18 janvier 2007 et Arrêté du 16 mai 2007). Le cluster a été fondé sous forme d'ASBL en février 2019. Son objectif est de soutenir l'émergence et le développement de partenariats dans le secteur équin en Wallonie.

## 2. Objectifs généraux

EquisFair se positionne de manière à professionnaliser et développer les réseaux existants, intensifier le marketing, potentialiser les compétences propres et accompagner les étapes clés de la R&D vers la mise sur le marché.

## 3. Axes de développement stratégique

Pour atteindre ses objectifs, le cluster a adopté différents axes de développement stratégique :

- Structurer le secteur équestre en Wallonie et développer des activités favorisant les échanges.
- Mettre en avant les ressources et les opportunités de développement en Région wallonne
- Exploiter les opportunités du marché international, spécialement avec des produits de haute valeur ajoutée.
- Approfondir les interactions avec les secteurs des biotechnologies et de l'ingénierie mécanique pour développer et investir dans des projets du domaine Vet-Tech.
- Développer des collaborations internationales et ainsi favoriser les investissements étrangers en Région wallonne.

## 4. Valeurs

EquisFair attache une attention particulière à la démarche qualité / éthique de l'entreprise.

- Professionalisme et respect du client

Les membres font preuve d'un professionnalisme exigeant dans toutes leurs actions. Les produits et services qu'ils proposent donnent satisfaction à leurs clients.



- Sécurité et qualité des produits et services

Les membres s'engagent à utiliser des produits et services de qualité, efficaces et sûrs. Ils s'assurent toujours qu'un travail de qualité est effectué dans le respect des normes en vigueur.

- Intégrité

Les membres font preuve de transparence concernant leur respect des réglementations en vigueur et se dotent de toutes les garanties visant à apporter la preuve de leur bonne gestion.

## 5. Membres

Toutes les entreprises ayant des activités en lien avec le secteur équin et se retrouvant dans les valeurs et objectifs du cluster peuvent solliciter leur adhésion.

On distingue trois catégories de membres :

- Membres effectifs
- Membres adhérents
- Membres sympathisants

## 6. Droits des membres

Les **membres effectifs** jouissent, en plus des droits offerts aux membres adhérents et sympathisants, des avantages suivants de manière exclusive :

- Le droit de vote à l'Assemblée générale
- Le droit d'utiliser le logo EquisFair sur leurs supports de communication en ayant fait la demande préalable au cluster.

Les **membres adhérents** bénéficient des avantages que leur offre le cluster mais n'ont pas de droit de vote. Les organismes de la filière se retrouvent automatiquement dans cette catégorie. Ces avantages comprennent notamment :

- Le droit de participer aux activités du cluster et de jouir de ses services moyennant des conditions préétablies
- Le droit de figurer dans l'annuaire des membres du cluster, visible sur son site internet et son application
- Le droit de bénéficier d'opportunités de contacts et de partenariats offertes par le réseau, tant au niveau national qu'international
- Le droit d'assister aux assemblées générales
- Le droit d'être entendu par le Conseil d'administration
- Le droit de démissionner à tout moment, mais la cotisation annuelle reste acquise par le cluster

Les **membres sympathisants** sont tenus au courant des activités et actualités d'EquisFair et bénéficient de tarifs préférentiels dans le cadre du cluster.



## 7. Devoirs des membres

En s'affiliant, les membres se trouvent liés par les statuts et les décisions prises par l'Assemblée générale et par le Conseil d'administration.

Les membres s'engagent à

- Payer leur cotisation annuelle en temps voulu
- Respecter le travail des autres
- Faire passer l'intérêt collectif avant l'intérêt particulier
- Parler au nom du cluster uniquement s'ils sont habilités à le faire
- Faire preuve de discrétion et protéger les données du cluster
- Respecter et défendre le caractère neutre et indépendant du cluster
- Favoriser et développer les échanges avec les autres membres.

Le non-respect de la présente charte pourra entraîner des sanctions pouvant aller jusqu'à l'exclusion. Un manquement grave à la déontologie professionnelle entraîne l'exclusion immédiate du membre par décision du Conseil d'administration.

Je soussigné(e) Madame – Monsieur.....

représentant.....

déclare avoir pris connaissance du texte de la présente Charte et m'engage à en respecter le contenu.

Fait à ....., le .....

Signature :